Envoyé en préfecture le 28/03/2022

A Reçu en préfecture le 28/03/2022

Affiché le

ID: 059-200068500-20220328-D2022\_03\_12-DE



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

d'agglomération L'an deux mil vingt deux, le dix-sept mars, le conseil communautaire s'est réuni à Cambrai (Nord), salle du Marché Couvert, sur la convocation qui lui a été adressée le onze mars deux mil vingt deux, en application des dispositions de l'article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales sous la présidence de M. Nicolas SIEGLER.

Nombre de délégués communautaires en exercice	92
Nombre de délégués communautaires présents	64
Nombre de votes	77

### Nombre de conseillers communautaires titulaires présents : 64

ABANCOURT: Mme Françoise LAINE - AUBENCHEUL-AU-BAC: M. Michel PRETTRE - AWOINGT: M. Eddy DHERBECOURT - BANTIGNY: M. Yves MARECAILLE - Mme BANTOUZELLE: Sylviane MAUR - BLECOURT: M. Jean-Paul BASSELET - BOURSIES: M. Slimane RAHEM - CAGNONCLES: M. Bruno LEFEBVRE - CAMBRAI: Mme Martine BILBAUT, Mme Claire BURLET, Mme Amélia CAFEDE, Mme Aline CHATELAIN, Mme Martine DESMOULIN, M. Jean-Marie DEVILLERS, Mme Sylvie LABADENS, M. Gérard LAURENT M. Jean-Pascal LEROUGE, Mme Sylviane LIENARD, M. Stéphane MAURICE, Mme Laurence SAYDON, M. Nicolas SIEGLER, M. Nicolas SIMEON, M. Sylvain TRANOY, M. Benoît VAILLANT, M. Pierre-Antoine VILLAIN, M. François-Xavier VILLAIN, M. François WIART, M. Laurent WIART, Mme Virginie WIART - CREVECOEUR-SUR-ESCAUT : M. Gilbert DRAIN — CUVILLERS : M. Jacky LAURENT - DOIGNIES : M. Pascal MOMPACH - ESCAUDOEUVRES: Mme Agnès BILBAUT, M. Thierry BOUTEMAN - ESTRUN: M. Jean-Luc FASCIAUX - ESWARS: M. Francis REGNAULT - FLESQUIERES: Mme Fernande LAMOURET - FONTAINE-NOTRE-DAME: M. Bruno IVANEC - FRESSIES: Mme Marie-Danièle CHEVALLIER - GOUZEAUCOURT: M. Jacques RICHARD -HEM-LENGLET: Mme Yvette BLANCHARD - IWUY: Mme Emilie DUPUIS, M. Daniel POTEAU - LES-RUES-DES-VIGNES: M. Marc LANGLAIS - LESDAIN: Mme Geneviève GAUTIER - MARCOING: M. Jean-Claude GUINET -MASNIERES: Mme Christelle COUTANT, M. Francis NOBLECOURT - NEUVILLE-SAINT-REMY: M. Jean-Pierre COUVENT, M. Christian DUMONT, Mme Martine LABALETTE - NIERGNIES: Mme Marjorie GOSSELET-CAMBRAI -PROVILLE: M. Guy COQUELLE, Mme Thérèse WARGNIES - RAILLENCOURT-SAINTE-OLLE: M. Bernard DE NARDA, Mme Maryvonne RINGEVAL – RIBECOURT-LA-TOUR: Mme Christelle MARQUES - SAILLY-LEZ-CAMBRAI: Mme Marie-Thérèse DOIGNEAUX - SERANVILLERS-FORENVILLE: Mme Marie-Bernadette BUISSET-LAVALARD -THUN-L'EVEQUE: M. Jacques DENOYELLE - VILLERS-EN-CAUCHIES: M. Pascal DUEZ - VILLERS-GUISLAIN: M. Gérard ALLART - VILLERS-PLOUICH: M. Pascal BRUNIAUX - WAMBAIX: M. Romain MANESSE.

## Nombre de conseillers communautaires absents excusés, ayant donné procuration : 10

BANTEUX: Mme Bernadette GODET, titulaire, qui donne procuration à M. Francis NOBLECOURT, titulaire, CAMBRAI: M. Jean-Pierre BAVENCOFFE, titulaire, qui donne procuration à M. Laurent WIART, titulaire, Mme Marie-Anne DELEVALLEE, titulaire, qui donne procuration à M. François-Xavier VILLAIN, titulaire, Mme Nathalie DROBINOHA, titulaire, qui donne procuration à M. Nicolas SIEGLER, titulaire, Mme Dominique GAILLARD, titulaire, qui donne procuration à M. Nicolas SIEGLER, M. Brahim MOAMMIN, titulaire, qui donne procuration à M. François-Xavier VILLAIN, ESCAUDOEUVRES: M. José DE SOUSA, titulaire, qui donne procuration à M. Jacques DENOYELLE, titulaire – GONNELIEU: Mme Karine MORELLE, titulaire, qui donne procuration à M. Jacques RICHARD, titulaire – NOYELLES SUR ESCAUT: M. Philippe LOYEZ, titulaire, qui donne procuration à M. Pascal MOMPACH, titulaire – RAMILLIES: M. Olivier DELSAUX, titulaire, qui donne procuration à M. Romain MANESSE, titulaire.

# Suites:

Nombre de conseillers communautaires absents excusés, ayant donné suppléance : 3

NAVES: M. Jean-Pierre DHORME, titulaire, qui donne suppléance à M. Lucien CAPLIEZ, suppléant - RIEUX-EN-CAMBRESIS: M. Michel MOUSSI, titulaire, qui donne suppléance à Mme Thérèse MAIRESSE, suppléant - SANCOURT: M. Claude LECLERCQ, titulaire, qui donne suppléance à Mme Marie-Jeanne BOHACZ, suppléante.

# Nombre de conseillers communautaires absents : 15

ANNEUX: M. Thierry LEVEQUE - CAMBRAI: Mme Jeannie BERTELOOT, Mme Françoise DEMONTFAUCON, M. Christophe SIMPERE - CANTAING-SUR-ESCAUT: M. Eric PARENT - CAUROIR: M. Benoît DHORDAIN - ESNES: M. Olivier GOBERT - HAYNECOURT: M. Bernard HUREZ - HONNECOURT-SUR-ESCAUT: M. Jean-Pierre GOLEBIEWSKI - IWUY: M. Pascal GUSTIN - MOEUVRES: M. Gérard SETAN - PAILLENCOURT: M. Fabrice LEFEBVRE - RUMILLY-EN-CAMBRESIS: M. Jean-FICHAUX - THUN-SAINT-MARTIN: Henri DESPRES - TILLOY-LEZ-CAMBRAI: Sonia LANCEL.

Secrétaire de séance : M. Benoit VAILLANT.

# <u>D2022-03-12 - PRESENTATION DU RAPPORT 2021 SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE</u>

Envoyé en préfecture le 28/03/2022

Reçu en préfecture le 28/03/2022

Affiché le

ID: 059-200068500-20220328-D2022\_03\_12-DE

# <u>D2022-03-12 - PRESENTATION DU RAPPORT 2021 SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE</u>

Rapporteur: M. COQUELLE

Vice-président

Madame, Monsieur,

La loi du 12 Juillet 2010 portant engagement national sur le développement durable, dite Grenelle 2, rend obligatoire la rédaction d'un rapport annuel sur la situation en matière de développement durable pour toutes les collectivités locales et intercommunalités de plus de 50 000 habitants.

Ce rapport doit faire l'objet d'une présentation au conseil communautaire préalablement au vote du budget.

En application du décret d'application du 17 juin 2011, il doit apporter des éléments d'information quant aux cinq finalités du développement durable définies par le code de l'Environnement que sont :

- Lutter contre le changement climatique et protéger l'atmosphère,
- Préserver la biodiversité et protéger les milieux et les ressources,
- Permettre l'épanouissement de tous les êtres humains,
- Assurer la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations,
- Fonder les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Après la présentation de chiffres clés et un préambule consacré aux objectifs transposables au niveau des territoires que s'est fixés la France, à travers ses engagements internationaux, le rapport aborde le pacte de territoire à l'aune des objectifs de développement durable fixés par les accords de Paris.

Le rapport se décline ensuite à travers les cinq finalités par une explication de la finalité présentée, un point de situation sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Cambrai, un point de situation de la Communauté d'Agglomération de Cambrai dans le cadre de ses activités et par des actions significatives illustrant l'engagement de la collectivité en matière de développement durable.

Aussi, sont présentées les actions suivantes :

Lutter contre le changement climatique et protéger l'atmosphère :

- La Communauté d'Agglomération de Cambrai, promoteur de production d'énergies renouvelables : la centrale photovoltaïque de Niergnies,
- La Communauté d'Agglomération de Cambrai, promoteur de déplacements alternatifs,
- La Communauté d'Agglomération de Cambrai est dotée d'un schéma directeur vélos,
- Le déploiement des installations de recharge pour véhicules électriques a débuté,
- La Communauté d'Agglomération réduit sa production de Gaz à Effet de Serres.



# Préserver la biodiversité et protéger les milieux et les ressources

- La Communauté d'Agglomération de Cambrai, protecteur d'espaces de biodiversité,
- La Communauté d'Agglomération de Cambrai aux côtés des communes dans la réduction des risques naturels.

# Permettre l'épanouissement de tous les êtres humains,

- La Communauté d'Agglomération de Cambrai lutte contre la précarité énergétique,
- La Communauté d'Agglomération de Cambrai, promoteur de la culture pour tous,
- Le labo est lauréat de l'appel à projets « Transitions énergétiques, à nous de jouer ! ».

# Assurer la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations

- La Communauté d'Agglomération de Cambrai au côté des acteurs de la cohésion sociale,
- La Communauté d'Agglomération de Cambrai au côté des acteurs de l'insertion professionnelle,
- La Communauté d'Agglomération de Cambrai agit en faveur de la formation.

Fonder les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

- La Communauté d'Agglomération de Cambrai engage des actions de prévention à la production de déchets à destination de sa population,
- La Communauté d'Agglomération de Cambrai, acteur de l'économie circulaire,
- Une entreprise de l'économie circulaire s'implante sur le territoire de la Communauté d'Agglomération : la société PATATAM.

A l'unanimité, le conseil communautaire prend connaissance du Rapport 2021 sur la situation en matière de développement durable.

Publié le 2.8/MARS 2022

Certifié exécutoire le 2.8 MARS/2022

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an -susdits, Suivent les signatures.....

Pour extrait conforme

Le Président,

p'AGG

Nicolas SIEGLER

Envoyé en préfecture le 28/03/2022

Reçu en préfecture le 28/03/2022

Affiché le

ID: 059-200068500-20220328-D2022\_03\_12-DE